

chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et par la douzième section du présent acte, et le jour fixé à cette fin, il entendra et décidera toutes les plaintes faites par écrit ou verbalement par les contribuables et sera conformément aux dites sections tels changements à ce rôle de cotisation spécial qu'il trouvera justes; et ce rôle de cotisation spécial sera payable au bureau du shérif à l'expiration d'un délai de trente jours.

10. A l'expiration de vingt jours à compter de ce délai de trente jours, le shérif fera payer et prélèvera les montants portés à ce rôle de cotisation spécial.

11. Le shérif demandera le paiement des contributions portées au rôle de cotisations spéciales non perçues, en faisant signifier aux contribuables en défaut un avis spécial contenant un état des contributions dues par ces derniers respectivement de la manière prescrite dans le neuvième paragraphe de la onzième section du présent acte.

12. Si à l'expiration des quinze jours qui suivront la signification de cet avis spécial, les sommes dues et spécifiées dans cet avis ne sont pas payées, avec les frais de l'avis, le shérif émettra un bref de saisie adressé à un huissier qui l'exécutera de la manière prescrite aux paragraphes 11, 13, 14, 17, 18 et 19 de la onzième section du présent acte, mais l'huissier paiera le produit de la vente faite par lui au shérif, au lieu de le payer au secrétaire-trésorier. Tout contribuable et toute personne pourra faire opposition à telle saisie ou vente, ou au paiement du produit de la vente, pour les causes, de la manière et aux fins mentionnées dans les paragraphes 15, 16, 17 et 18 de la douzième section du présent acte.

13. Le shérif percevra les cotisations non payées des contribuables résidents qu'il aura été impossible de percevoir sur leurs biens et effets, et celles des contribuables non résidents en vendant et adjudicant leurs terrains pour les montants auxquels ces terrains seront respectivement sujets, le premier lundi de mars de chaque année, de la manière et suivant les règles prescrites pour la vente des immeubles pour arrérages de cotisations municipales, et avec le même effet après avoir fait ou fait faire les publications et donné les avis que le secrétaire-trésorier d'un conseil de comté est tenu de faire et de donner.

(à continuer)

PARTIE NON-OFFICIELLE

QUÉBEC, FÉVRIER 1877

Quelle est l'école la plus importante?

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article que nous reproduisons plus loin, intitulé : *Importance de la classe élémentaire*. L'auteur prétend que l'école élémentaire est la plus importante de toutes et cette idée est aujourd'hui généralement admise par les pédagogues les plus entendus.

L'intelligence est un instrument au moyen duquel on acquiert le savoir; ce n'est pas un magasin dans lequel on doit commencer par entasser mille connaissances. Apprenez d'abord à vous servir de l'instrument, sinon vous le fausserez par un usage inconsidéré. Assouplissez vos facultés, le reste viendra de soi. Voici un jeune enfant: son esprit est vierge et curieux, capable de saisir des faits particuliers, mais non de comprendre une idée abstraite. Or, il s'agit de le former à l'abstraction, dans un avenir plus ou moins éloigné. Comment arrivera-t-il jusque-là? Par le travail graduel de son esprit. Montrez-lui donc, tout d'abord, à travailler.

Si l'on admet ce raisonnement, on reconnaîtra, comme conséquence logique, que l'importance de l'école élémentaire l'emporte sur celle des écoles supérieures.

L'école élémentaire est une base. Il faut la faire solide. Avons-nous toujours été guidés par cette pensée dans notre pays? Non, car l'école élémentaire est le point faible de notre organisation scolaire.

Heureusement que l'idée du jour semble être tout-à-fait conforme au vrai principe que nous venons d'exposer en peu de mots.

TRIBUNE LIBRE

Les impressions de l'enfance

Sous ce titre je livre aux bienveillants lecteurs de ce journal quelques réflexions, à la vérité, d'un mérite littéraire contestable, mais dont l'application, j'en suis persuadé, ne manquerait pas d'opérer les meilleurs résultats. Occupé, depuis vingt-six ans, à remplir la tâche ardue et parfois si ingrate de l'enseignement, je puis bien me rendre ce témoignage, que je connais la jeunesse et puis, à coup sûr, parler des "impressions" qui lui conviennent le mieux et qui sont de nature à orner et à développer son intelligence convenablement.

À défaut du mérite littéraire, ces quelques lignes auront peut-être celui d'avoir contribué à engager les instituteurs à prendre un soin plus minutieux encore, si possible, dans le choix des objets qu'ils montrent à leurs élèves, comme dans les conseils qu'ils leur donnent journellement. Heureux si je réussis, en publiant ces courtes réflexions, à convaincre mes confrères de cette grande vérité, qu'ils ne sauraient trop faire d'efforts pour exercer sur l'esprit de la jeunesse confiée à leurs soins et qui grandit, une influence salutaire dont elle se ressentira toujours par la suite et dont les heureux résultats seront un jour immenses pour la société canadienne, à coup sûr.

La vie de l'homme, ici-bas, subit généralement quatre phases principales que l'on peut désigner par les âges suivants: l'enfance, la jeunesse, la virilité et la vieillesse.

Le premier âge, qu'on peut appeler aussi l'aurore de la vie, est incontestablement celui qui demande le plus de soin, non-seulement pour le développement corporel, mais encore et surtout pour le développement intellectuel. Car, c'est une vérité reconnue que l'intelligence de l'homme se ressent toujours des impressions que ce dernier reçoit dès sa plus tendre enfance. Créée à l'image de Dieu, l'âme humaine est parfaite de sa nature; étant une émanation de la divinité, elle doit, naturellement, tendre sans cesse vers l'objet pour lequel elle a été unie à la matière. Mais, pendant que s'opère le travail qui constitue le développement de ses facultés intellectuelles, un autre travail, inhérent à notre faible nature, s'opère également; c'est le germe de la concupiscence qui tend à grandir et à exercer une influence funeste sur l'esprit de l'enfant. Il faut donc que l'instituteur s'efforce, de bonne heure, à paralyser ce germe fatal de la concupiscence, en offrant toujours à l'esprit de l'enfant des objets capables de lui faire admirer ce qu'il y a de beau, de solide et de vrai dans la vertu.

En ouvrant les yeux à la lumière l'homme est peut-être de tous les êtres animés celui qui a le moins d'instincts; il faut que tout lui soit enseigné. Mais son esprit, bientôt prêt à recevoir les impressions que les sens visuel et auditif lui permettent de ressentir, se développe insensiblement et se forme au bien ou au mal, selon que les impressions qu'il reçoit sont bonnes ou mauvaises.

Dès que l'enfant est capable d'articuler quelques mots, la mère, à qui est dévolue sa première éducation, doit lui faire prononcer certains mots, par exemple, ceux de Jésus, Marie, Joseph, et lui enseigner à faire le signe de la croix.